

Pour La France

N°78 - mars/avril 2010 ■ 3,50 €
www.pourlafrance.fr



LE MAGAZINE DE PHILIPPE DE VILLIERS ET DU MOUVEMENT POUR LA FRANCE



AGISSONS POUR LA FRANCE

Dans ce numéro :

- régionales : réactions d'élus du MPF
- la burqa en question
- notre patrimoine en danger

■ L'ÉDITORIAL
PHILIPPE
DE VILLIERS

P. 3



■ ACTUALITÉ

- Retour sur les élections régionales
- La burqa en question

P. 4

■ PARLEMENT
NATIONAL

- Par Véronique Besse
- Par Dominique Souchet
- Par Philippe Darniche

P. 8



■ PARLEMENT
EUROPÉEN

- Philippe de Villiers
- Hugues Barthélémy

P. 11



■ LIBRES
PAROLES

- Par Laurent Poultier du Mesnil
- Par Chris du Fier

P. 14



■ LE
MOUVEMENT

- Vie des fédérations
- Jeunes Pour la France

P. 18



Mouvement Pour la France

SOMMAIRE

B.P. 197-07 - 75 327 Paris Cedex 07

Téléphone : 01.53.63.53.00

Fax : 01.53.63.53.01

contact@pourlafrance.fr

www.pourlafrance.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Philippe de Villiers

RÉDACTEUR EN CHEF :
Patrick Louis

Magazine édité par le
Mouvement Pour la France,
16 bis avenue de la Motte-Picquet
75007 Paris

Création et mise en pages :
www.aryup.com
info@aryup.com

Impression : Roto Presse Numéris,
36 bd Robert Schumann
93190 Livry-Gargan

N° de commission paritaire :
0411P11216

N° ISSN : 1268-2950



Mes chers amis,

Je tiens tout d'abord, au sortir de ces élections régionales à féliciter les nouveaux conseillers régionaux élus du Mouvement Pour la France et à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées durant cette campagne. Grâce à ces nouveaux élus, le MPF sort ainsi renforcé de ce scrutin. Cela permettra à notre Mouvement, à travers son implantation territoriale, de réaffirmer sa capacité à apporter des réponses réelles à des problèmes concrets.

Mais dans cette période de crise qui affecte chacun d'entre nous au quotidien, les français ont le sentiment que les politiques sont désormais dépourvus de réels moyens d'action qui puissent régler les problèmes de notre société. Chômage à un niveau critique, délocalisations toujours plus nombreuses, dette croissante, insécurité grandissante, immigration incontrôlée et islamisation rampante, crise de la famille, déficit de l'éducation, destruction de la culture nationale... Autant de maux que la société française traverse aujourd'hui et qui la déséquilibrent profondément. En somme, cette société révèle les conséquences des fragilités qu'elle a accumulées depuis de nombreuses années.

Malgré ce constat, reflet d'une réalité que l'on ne peut nier, nous ne devons en aucun cas laisser place au fatalisme ou à la résignation, car la politique du pire est la pire des politiques. Il est au contraire venu le temps d'agir. D'agir vraiment, d'agir vite, d'agir efficacement. Et c'est le devoir de tous, acteurs de la vie politique de notre pays à tous les échelons de la société, de transmettre notre envie d'avancer, notre volonté de changer, notre détermination à agir dans l'intérêt général. Face à cette urgence, la défense de nos idées ne peut plus rester au simple stade de la proposition ou du projet, c'est la raison pour laquelle notre Mouvement doit désormais imposer son combat au cœur de la vie politique actuelle. Plus que jamais, il est nécessaire que nous fassions entendre la force de nos convictions.

Le Mouvement Pour la France, depuis sa création il y a plus de quinze ans, s'efforce sans cesse de proposer des mesures concrètes et à la hauteur de ce que la France mérite, c'est-à-dire la plus haute considération et la plus haute attention.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'accordez, pour la fidélité dont vous témoignez dans le combat sincère que nous menons, pour les Valeurs auxquelles nous croyons et pour notre France que nous aimons tant.

Croyez, chers amis, en mon entier dévouement.

Philippe de Villiers

« Sur le plan de la liberté d'expression, la France est un pays qui régresse. Je veux dire par là qu'elle préfère de plus en plus la juridisation des idées à l'affrontement démocratique des convictions et des pensées. Lorsque des propos sont préférés et qu'ils heurtent les sensibilités des gardiens du politiquement correct, plus personne aujourd'hui ne s'interroge sur leur teneur au regard de leurs exactitudes ou de leurs faussetés. [...] Dès qu'un propos vient titiller l'opinion publique, où ceux qui prétendent la représenter, la vérité passe à la trappe et on se demande simplement si la personne qui parle ou qui écrit avait le droit de le dire. »

Ces remarques sont celles de l'avocat général Philippe Gilger, qui a pris la défense du célèbre chroniqueur Eric Zemmour, quand il était la cible d'une fronde suite à ces propos sur les vendeurs de drogue. Ce ne sont pas les miennes, certes, mais elles correspondent parfaitement à mon état d'esprit quand je pense aux affaires Zemmour, Longuet et Mélenchon ou encore à la campagne odieuse menée contre le Pape.

Ces propos réalistes interrogent et doivent aussi interroger notre mouvement. Malgré tous nos efforts, le MPF n'est pas assez connu et reconnu à sa juste et véritable valeur : nos thèses sont souvent ignorées ou caricaturées. Assurés d'une pensée cohérente et enracinée dans la vérité, à nous de persévérer et de nous imposer partout où nous le pouvons : enceintes démocratiques, vie associative et culturelle et bien évidemment internet.

Voilà, aujourd'hui, l'objectif de notre mouvement : faire que les propositions et les actions de Philippe de Villiers soient connues et reconnues pour ce qu'elles sont.

Tout le reste viendra naturellement.



Patrick Louis

Retour sur les régionales des 14 et 21 mars 2010

Le Mouvement Pour la France, dont la place et le rôle aux côtés des partenaires de la Majorité Présidentielle ont été reconnus, a mené **une campagne dynamique** dans le but d'**arracher certaines régions aux coalitions socialo-éclo-communistes** alors **majoritaires dans 20 régions métropolitaines sur 22**. À l'issue du dernier scrutin, la droite conserve son bastion alsacien, perd la Corse mais récupère la Guyane et la Réunion. Martine Aubry n'aura donc pas réussi le « grand chelem » socialiste qu'elle avait cru pouvoir prédire plusieurs semaines avant même que les français puissent s'exprimer à travers les urnes. Cette prétention et ce mépris pour la démocratie a sans doute joué en la défaveur de la Première Secrétaire du PS et des listes qu'elle a soutenues.

Par ailleurs, le grand enseignement que nous apportent ces résultats est de toute évidence la volonté des français de **pousser le Président de la République et le gouvernement à mené une vraie politique de droite**, conforme aux engagements que le candidat Sarkozy avait pris et raison pour laquelle les français l'avaient élu très largement.

Le Mouvement Pour la France obtient 10 conseillers régionaux au lieu de 2 obtenus à l'issue du dernier scrutin de 2004. Grâce à ses élus, il veillera à ce que dans nos Conseils régionaux, les engagements pris par la Majorité présidentielle lors de la campagne soient tenus au sein des oppositions régionales, afin de **limiter le déclin économique et social engagé par la gauche depuis plusieurs années**.

L'abstention est la réelle gagnante des dernières élections régionales puisque un électeur sur deux n'est pas allé voter, alors qu'en 2004, l'abstention était d'une quinzaine de point inférieure qu'en 2010. La Majorité Présidentielle, bien qu'elle sorte de ces élections avec une région supplémentaire, totalise 35,37% des suffrages exprimés, la gauche et ses alliés, près de 54% et le FN 9,17%.

Le premier constat que l'on peut tirer de ces chiffres est que **l'éparpillement des suffrages à droite est relatif**. Le FN n'a pas bénéficié d'un large vote contestataire, de déçus par l'UMP, de son ouverture à gauche et de son éloignement des fondamentaux. Mais alors, où est passé l'électorat qui a permis à Nicolas Sarkozy de se faire élire Président de la République ?

Une simple comparaison de la carte électorale du vote Majorité Présidentielle au second tour des élections présidentielles et de la carte de l'abstention lors du premier tour des élections régionales nous autorise à conclure que **l'électorat de droite ne s'est pas mobilisé**. La notion de vote sanction est donc à relativiser car l'électorat de droite ne s'est pas déplacé dans les bureaux de vote et n'a donc pas sanctionné le gouvernement, mais l'a boudé.

Les raisons ne sont pas obscures : la différence entre le candidat à la présidentielle Nicolas Sarkozy et le Président Nicolas Sarkozy est telle que son électorat est désorienté. **Il cherche les valeurs d'une droite décomplexée qu'il a soutenue en 2007**. La timide ouverture à droite, qui est en faite plus un arrêt de l'ouverture à gauche, avec l'entrée de Baroin et Tron au gouvernement suffira-t-elle à remobiliser cet électorat ?



Interviews d'élus conseillers régionaux du MPF



Picardie

« La Picardie a été très mal gérée par les socialistes depuis 2004. La dette a explosé de + 221 %. La région est au bord de la faillite. Elle se place au 22^{ème} rang des régions françaises pour le développement économique, et malheureusement au 1^{er} rang pour l'illettrisme et le chômage.

Durant mon mandat je souhaiterais aider les entreprises picardes pour créer de l'emploi. L'exemple de la Vendée avec ses vendéopôles est une base intéressante. Nous souffrons aussi en Picardie d'une désertification médicale. Je propose la création de "maisons des médecins" avec une aide à l'installation pour encourager médecins et spécialistes à venir s'installer chez nous. Ensuite, j'ai à coeur de travailler pour l'agriculture picarde qui est moderne, dynamique et innovante. Il faut que je me batte contre les écologistes, qui étouffent cette agriculture, en la taxant et la réprimant. Même chose pour l'industrie. Je tiens aussi à développer au maximum le tourisme pour lequel la Picardie a des atouts considérables, avec ses cathédrales, ses forêts et son passé historique, sans oublier qu'elle se situe à 1h00 de Paris !

Je veux défendre une politique familiale saine (et non pas laisser les socialistes continuer à acheter 80 000 préservatifs pour les jeunes de Picardie, comme ils l'ont fait !), valoriser la langue française et défendre également les traditions populaires comme la chasse (très menacée par les écologistes). »

Isabelle Létrillart



Pays de la Loire

« Notre bilan de campagne a été positif et constructif sur le terrain. Le respect des diversités politiques a été effectif pendant toute la campagne, avec une mobilisation active du MPF. Je constate que cette stratégie a été malgré tout particulièrement appréciée sur le terrain par notre électorat.

En ce qui me concerne, j'ai pu profiter des contacts transmis localement et de l'organisation de la Majorité qui ont été de véritables relais pendant la campagne, tout en restant autonome dans mes initiatives. Ce fut aussi l'occasion de renforcer sensiblement nos relations avec les autres mouvements politiques de droite, sans être « marginalisé » ou isolé. Cette stratégie est d'autant plus importante qu'il y a des échéances électorales à venir.

Avec Antoine Chéreau, Yannick David et Yannick Moreau, nous constituons un groupe MPF (étant plus de 3) qui s'intègre dans un « inter-groupe » à la Région. Celui-ci regroupe l'ensemble des partis politiques de l'opposition et nous permet de mieux nous coordonner et nous organiser ensemble.

Nous nous attacherons à travailler dans un souci d'intérêt général pour les ligériens et sans opposition systématique ou stérile. Nous continuerons surtout à défendre les valeurs pour lesquelles nous nous sommes toujours mobilisés et en fonction desquelles nous ne cesserons d'agir. »

Sandra Bureau



Les élections régionales de 2010



Poitou-Charentes



« Pour cette campagne nous avons bénéficié de beaucoup de moyens financiers, de ressources humaines et du soutien de nombreux élus : maires, sénateurs, conseillers généraux, députés (dont un député européen) et trois ministres. Chaque semaine, notre liste et notre programme ont été présentés aux sympathisants de différentes grandes villes. D'autres réunions publiques, plus interactives ont eu lieu, plusieurs fois par semaine, dans les cantons.

Il faudra cependant repenser les méthodes de campagne, pour être plus en phase avec les usages du monde moderne. Il faut trouver des alternatives aux moyens militants classiques (tractages, collages...) et accroître l'utilisation de facebook et d'internet en général.

En termes de projets pour la région, nous devons développer l'aide aux PME dans les domaines de la pêche et de la conchyliculture, actuellement très vulnérabilisés. Il faut aussi aider l'agriculture en développant des filières „de la fourche à la fourchette“ pour l'industrie laitière en crise et l'élevage. Nous devons favoriser une politique de grands chantiers pour encourager l'emploi. Il faut également favoriser les équipements de haute technologie pour les entreprises, développer les transports et mettre en oeuvre le « pass-partout » (titre de transport unique pour faciliter les déplacements). Il faut enfin encourager la formation avec le Contrat de Transition Professionnelle régional et favoriser l'apprentissage des jeunes.

Je m'attacherai particulièrement à travers mon mandat à défendre les valeurs du MPF, notamment en matière de défense de la famille et de l'identité locale. »

Marie-Élise Lorin

Analyse de campagne

PAR GUY BOICHÉ
COORDINATEUR MPF RÉGION LORRAINE



La campagne pour les élections régionales s'est achevée il y a quelques jours et le temps est maintenant venu d'en analyser les résultats et conséquences pour notre Mouvement.

Tout d'abord, nous obtenons 10 sièges de Conseillers Régionaux, ce qui peut paraître modeste a priori mais représente en fait une avancée significative si on se réfère à la mandature précédente (2 sièges pour toute la France). Par ailleurs, il convient d'observer que ces 10 sièges sont obtenus dans un contexte de défaite quasi générale de la droite.

Ce résultat confirme le bien-fondé de la stratégie du MPF qui a rejoint en 2009 la Majorité Présidentielle, offrant ainsi aux idées et valeurs que nous défendons la possibilité d'être entendues et défendues au sein d'une droite plurielle, tout en conservant une totale indépendance.

Si nos félicitations et encouragements vont à nos amis nouvellement élus, force est de constater que certains, parmi nous, ont pu éprouver quelque rancœur à ne pas avoir été retenus pour figurer en position

éligible sur les listes de la Majorité Présidentielle. Cette déception est bien compréhensible, tant est forte la volonté de nos cadres de porter haut les propositions du MPF au sein des assemblées régionales.

Quelques Présidents de fédération ont jugé utile de communiquer leur désapprobation à la presse ou sur internet en se désolidarisant des listes de la Majorité Présidentielle, prenant ainsi une position contraire à celle décidée par Philippe de Villiers. Ceci peut surprendre car, en effet, ces mêmes Présidents de fédération n'avaient pas exprimé leur désaccord lors de notre Conseil National du 7 novembre dernier à Paris. Leur attitude, néfaste pour l'image qu'ils ont pu donner du MPF, semble liée à leur destin personnel.

Faut-il rappeler que notre Mouvement s'est toujours refusé à considérer l'action politique comme le moyen de satisfaire des ambitions personnelles mais, bien au contraire, a pour seule vocation de servir les intérêts supérieurs de la France ?

Burqa : La Belgique avance, la France recule

PAR LAURENT POULTIER DU MESNIL

En France, cinq ans après l'échec du débat sur le voile, c'est celui sur la burqa (ou niqab) qui prend le relais, pour se diriger vers un même résultat.

Alors que le Conseil d'Etat en France, vient de faire part de son opposition à l'interdiction généralisée de la burqa, les députés belges choisissent dans le même temps de voter en commission à l'unanimité (toutes tendances confondues) une proposition de loi interdisant totalement le port de la burqa.¹

Le rapport du Conseil d'Etat, commandé par le Premier ministre français François Fillon, "**ne devrait pas permettre au gouvernement d'interdire totalement la burqa, mais de limiter au minimum la circulation des personnes qui choisissent de la revêtir**", selon le Journal du Dimanche (JDD). "**Les lieux et les circonstances devraient être précisés par décret ou par des arrêtés, émis par les préfets ou les maires**".

Si le problème fait l'unanimité en Belgique, c'est loin d'être le cas en France. Ainsi, le Parti socialiste s'est dit hostile à une loi « de circonstance »³ et la secrétaire nationale du Parti communiste, Marie-George Buffet, « redoute qu'on jette l'opprobre sur l'islam ». Quant au Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), il s'inquiète dans un communiqué d'« une loi fondée sur un phénomène marginal et dont les effets peuvent être dévastateurs ».³

Certes on peut nous faire croire qu'une loi pourrait voir le jour, mais il y a fort à parier que, encore une fois, la montagne accouchera d'une souris. La proposition de loi de Jean-François Copé en est un bon exemple. Pour ce dernier, sa loi ne serait pas applicable les six premiers mois, le temps de l'expliquer. « Ce qui est important, c'est d'avoir » une loi dont « on comprend l'objectif, il ne s'agit pas de sanctionner »³, a-t-il déclaré.

Sa proposition de loi prévoit une amende de quatrième catégorie - 750 euros - pour les contrevenantes, ce que le constitutionnaliste Guy Carcassonne juge « disproportionné ».⁴

Après « sa » période de six mois, « une contravention » pourrait être dressée par un policier « sans esclandre », indique le président du groupe UMP. « On doit inviter la personne à l'enlever (la burqa) et veiller à ce qu'il y ait une amende, l'objectif est que ce soit dissuasif »³, a-t-il dit. Des exceptions seraient prévues, comme « les conditions particulières de grand froid ou le carnaval... ».

Bref, on l'aura compris, si une loi vient à être votée, elle ne sera qu'un écran de fumé destiné à rassurer les uns, sans froisser les autres.

A travers ce débat sur la burqa et après le débat sur l'interdiction du voile et des minarets, c'est tout le problème de l'islamisation de la France et plus généralement de l'Europe, qui se pose.

« **Le voile intégral n'est que la partie émergée de l'iceberg. C'est un iceberg recouvert d'une marée noire des fondamentalistes dans les cités** », déclarait André Gérin, député communiste, et président de la commission parlementaire sur le port du voile.²

Et André Gérin, député-maire de Vénissieux, fort bien placé pour connaître le problème, tire pourtant la sonnette d'alarme, qu'élus et médias ne semblent pas vouloir entendre.

Son rapport, pourtant accablant, ne manque pas d'arguments et souhaite « faire un état des lieux de ce qui se passe dans la vie quotidienne ».

La dérive de la société française continue : Le refus de retirer le masque que ces femmes portent lors de démarches administratives, lors des cérémonies de mariage, le refus d'être examiné par un médecin homme, pour ne citer que quelques exemples...

Dans certaines entreprises du CAC 40 se constituent des syndicats religieux ou communautaristes qui remettent en cause la mixité au travail, ou la tenue vestimentaire des femmes.

Dans certains établissements scolaires, 50 % des jeunes filles mineures sont exonérées de gymnastique ou de piscine.

Dans les lycées, selon les témoignages de professeurs, notamment des professeurs femmes, des adolescents de 14/15 ans, depuis la fin des années 90 début 2000, contestent bruyamment des professeurs en cours de biologie, de sciences naturelles, d'histoire et de philosophie.

Dans certains territoires, des jeunes filles sont sous la coupe réglée de radicaux :

- Il est interdit d'aller au planning familial du quartier.
- Il est proscrié d'avoir des tenues vestimentaires à l'occidentale.
- Les relations amoureuses sont sous surveillance.

A Vénissieux, en 2002 deux gamins de 19 et 20 ans, sans problème, qui travaillaient, se sont retrouvés à Guantanamo... même la justice n'a pas répondu. Qui a bourré le crâne de nos gamins qui se sont retrouvés, en Afghanistan, au Pakistan, et enfin à Guantanamo ? »²

Et celui-ci de rappeler l'exemple de l'imam Bouziane « avec tout ce qu'il proférait au sujet des femmes, un discours anti-France, anti-blancs ».²

Mais, ce qui sans doute est le plus inquiétant est que son rapport commence par cette petite phrase : « en six mois, j'ai découvert que le problème est plus important que je ne le pensais ». Alors que ne sera-t-il dans les prochaines années.

Il découvre une situation qu'un député Français ne cesse pourtant de dénoncer depuis de nombreuses années.

En effet, au grand dam des journalistes et politiques qui s'offusquaient de son livre, Philippe de Villiers dénonçait en 2006 une partie visible de l'iceberg, dans son ouvrage *Les Mosquées de Roissy*.

Il révélait des rapports confidentiels inédits et des notes d'alerte destinées aux plus hautes autorités de l'État. Il dénonçait pourtant à l'époque, preuves à l'appui, que des islamistes sont parvenus à infiltrer les services de sécurité des grands aéroports et à prendre le contrôle de zones entières où transitent bagages et passagers.

À l'époque certains élus et journalistes incroyables face aux propos de son livre, allaient jusqu'à parler d'un ouvrage « fantasmé ».

Aujourd'hui les politiques découvrent enfin que Philippe de Villiers avait « encore une fois » raison, mais semblent bien incapables de prendre les décisions courageuses qui s'imposent.

Pendant ce temps là, l'islamisation avance sans bruit mais avec un indéniable esprit de conquête.



¹ Proposition de loi votée le mercredi 31 mars. Celle-ci sera présentée en séance plénière le jeudi 22 avril.

² Intervention de André Gérin, dans le cadre de la mission d'information parlementaire à propos du voile intégral. Intervention lors de sa rencontre avec les parlementaires et

les associations féministes et laïques à l'Assemblée Nationale. Le mercredi 1^{er} juillet 2009.

³ Journal d'information de France 2 du 22 janvier 2010.

⁴ Journal Le Point du 8 avril 2010.

Un nouveau statut pour les entrepreneurs



Extrait de l'intervention de Véronique Besse à l'Assemblée Nationale à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée.

« La crise financière nous a livré une leçon : notre économie doit reposer sur un modèle qui ne dissocie pas le capital du travail. [...] »

Les premiers créateurs de richesse, ce sont les entrepreneurs, les commerçants et les artisans. [...] Ils sont notre atout principal dans la bataille pour l'emploi et la croissance.

C'est pourquoi nous devons accompagner et faciliter ce goût d'entreprendre. [...] Ce que souhaitent les Français, ce n'est pas que l'État leur vienne en aide, c'est que l'État les soutienne et ne leur complique pas la tâche.

[...] Le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée va permettre la séparation entre le patrimoine personnel de l'entrepreneur

et son patrimoine professionnel. C'est un gage de sécurité et de sérénité.

Ce nouveau statut apportera aussi une sécurité réelle pour des milliers de familles. [...] À l'heure actuelle, quand on fait le choix courageux de se lancer dans une aventure entrepreneuriale, on engage non seulement sa personne et son travail, mais on engage aussi sa famille. On prend le risque de tout perdre.

Il y a là une disproportion criante que ce projet de loi vient justement réguler. [...] Efficacité et simplicité, voilà ce qui devrait faire le succès de ce nouveau statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée.

En levant ce qui était un frein majeur à l'initiative, ce projet de loi va permettre de créer plus facilement de petites entités économiques, appelées à devenir ou à compléter les grandes entreprises de demain. »

Le droit de vote doit rester lié à la nationalité

Au moment où le Parti socialiste déposait une proposition de loi pour étendre le droit de vote des étrangers, Véronique Besse a rappelé son opposition ferme à cette mesure qui va à l'encontre de la réciprocité (les Français ne participent pas aux élections dans les pays étrangers) et contraire au droit français.

« Cette proposition porte atteinte à la notion même de citoyenneté, intimement liée au droit de vote. Accorder le droit de vote aux étrangers reviendrait à créer une deuxième forme de citoyenneté dans laquelle il n'est pas nécessaire de remplir des devoirs pour avoir des droits » souligne Véronique Besse.

Elle précise qu'« il ne faut pas disjoindre droit de vote et citoyenneté. Étendre le droit de vote à n'importe quelle personne de passage sur

le territoire national reviendrait à dévaloriser l'importance du droit de vote et déformerait le sens profond de la citoyenneté. »

Véronique Besse ajoute que « ce n'est que par la naturalisation, c'est-à-dire par un acte volontaire d'intégrer la communauté nationale, que des étrangers peuvent obtenir la citoyenneté française et donc le droit de vote. Cette procédure n'a rien d'exceptionnel puisque 108 000 d'entre eux ont pu en bénéficier 2009, preuve que la France est déjà extrêmement généreuse. »

Vu sur le site de Véronique Besse

- Erika : une juste décision
- Véronique Besse au sein de la mission d'information parlementaire sur la tempête Xynthia
- La 4^{ème} circonscription de la Vendée représentée au Parlement des enfants

www.veroniquebesse.com



La sécurité doit être une priorité



Extrait de l'intervention de Dominique Souchet lors de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

« Ce projet de loi ne devrait-il pas garantir une stabilisation des effectifs des forces de sécurité ? Dans la mesure où les missions que doivent assumer policiers et gendarmes se multiplient et se diversifient, il me semble que, la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, ne devrait pas leur être appliquée mécaniquement.

Une telle décision aurait le mérite de rappeler que la sécurité est bien un droit inaliénable et que, de ce fait, sa protection ne peut être traitée par le biais d'une règle qui a ses mérites, mais qui ne peut pas être appliquée de manière indifférenciée. [...] Je suis particulièrement attaché, comme beaucoup

de collègues, au modèle de proximité de la Gendarmerie dans son statut militaire, parce que j'ai constaté sur le terrain sa remarquable efficacité. Il faut absolument que nous conservions, en particulier dans nos départements ruraux, cette culture de proximité avec le territoire et la population que la Gendarmerie a élaborée et tissée à travers les siècles, parce que c'est une composante de notre identité nationale dont nous venons de débattre et parce qu'elle constitue un instrument irremplaçable de sécurisation de nos concitoyens.

Et cela aujourd'hui comme hier. Car le développement de la délinquance est de plus en plus mobile. Elle choisit souvent de se développer aujourd'hui en milieu rural pour échapper aux zones urbaines davantage quadrillées. L'importance des prises de drogue effectuées récemment dans les zones rurales l'atteste. Attention à ne pas dépouiller inconsidérément nos brigades opérant en zones rurales : la sécurité des Français, qu'ils soient ruraux ou urbains, n'aurait rien à y gagner.

Les résultats en faveur de la sécurité des Français ne seront au rendez-vous que si est maintenu le caractère opérationnel de nos forces de sécurité, dans le respect de leurs compétences et de leurs statuts respectifs, et de leurs moyens. »

La famille en danger

Dominique Souchet s'est vivement opposé à la proposition de résolution du Parti Socialiste touchant au droit de la famille. Seuls 7 députés ont voté contre cette résolution, parmi lesquels Dominique Souchet et Véronique Besse, députés du Mouvement Pour la France, lors du vote solennel qui a eu lieu à l'Assemblée nationale.

Comme le souligne Dominique Souchet, cette résolution vise à aligner le droit français sur le droit des États membres de l'Union européenne les plus progressistes dans chaque domaine du droit de la famille.

Il ajoute que cette proposition de résolution est **irresponsable** car « elle livrerait sans conditions ce qu'il

nous reste de souveraineté aux expériences européennes les plus destructrices en matière familiale ».

Pour les députés MPF, cette résolution est également **dangereuse** parce qu'elle

menace des repères familiaux essentiels en dépossédant les Français de leur autonomie dans un domaine qui leur tient particulièrement à cœur.

Dominique Souchet estime que ce sont les Français qui, sur ces sujets essentiels, devraient être consultés, au lieu d'être soumis aux législations transgressives adoptées par certains pays européens.



Réforme des collectivités territoriales



Dans le cadre de l'étude de la réforme des collectivités territoriales, Philippe Darniche, sénateur de la Vendée, défendra cette semaine au Sénat un amendement visant à faire inscrire dans le texte que les Départements conserveront la clause de compétence générale.

La clause de compétence générale a permis à la Vendée de mettre en place des

actions fondamentales pour le développement de son territoire notamment sur le plan économique et culturel, et faire face à des situations d'urgence comme le naufrage de l'Erika en 1999.

Lui retirer ce moyen d'actions privera aussi les communes dont l'attractivité dépend aussi des grands projets et des investissements qu'elles réalisent avec le soutien du Département.



Intervention à propos du plan de relance

Philippe Darniche, sénateur de la Vendée, est intervenu au sénat dans le cadre d'un débat sur le plan de relance gouvernemental et la situation de l'emploi.

Philippe Darniche a interrogé le ministre du plan de relance, Patrick Devedjian, sur les mesures nouvelles qui pourraient être prises pour sauver des secteurs économiques en grosse difficulté, en particulier celui de la métallurgie.

Par ailleurs, il a demandé que :

- L'accès au crédit soit facilité pour les entreprises en difficulté.
- Le gouvernement trouve des solutions pour maintenir la sous-traitance industrielle en France, dans une conjoncture économique

ou la tentation de délocalisation est forte. (Tout dernier exemple en date, la fabrication de la Renault Clio 4 délocalisée en Turquie)

- Le secteur de la pêche, primordial pour le dynamisme économique vendéen, soit pris en considération de manière urgente, au moment même où les quotas et les interdictions (le requin taupe) se multiplient et menacent des centaines d'emploi, et où le gouvernement, pressé par Bruxelles, impose aux pêcheurs le remboursement avec intérêts des aides du FPAP (Fond de Prévention des Aléas de la Pêche), versées entre 2004 et 2006 pour compenser les surcoûts du gazole.

L'actualité de Philippe de Villiers au parlement européen

2,7 millions d'emplois détruits dans la zone euro en 2009

2,7 millions de personnes ont perdu leur emploi sur l'ensemble de l'année 2009 dans la zone euro sous le coup de la crise, un record, selon les données provisoires d'Eurostat. **En 2009, 2,7 millions d'emplois ont été perdus dans les seize pays partageant l'euro**, soit un recul de 1,8 % du nombre d'emplois, après une hausse de 0,9 % en 2008. Dans l'ensemble des 27 pays européens de l'UE, **c'est 4 millions de personnes qui ont perdu leur travail**, soit également une baisse de 1,8 % du nombre d'Européens ayant un emploi. En 2008, l'emploi avait progressé de 0,7 % dans l'UE.

Etiquetages des aliments : le Parlement européen veut indiquer l'origine géographique

Le 16 mars, le Parlement s'est prononcé pour la **mention obligatoire de l'origine géographique** pour de nombreux produits alimentaire, dans un vote préliminaire en commission de l'environnement, qui s'annonce controversé.

La Commission européenne juge, en effet, inutile cette pratique, de **peur d'encourager le patriotisme alimentaire et d'entraver les échanges**. L'indication géographique est actuellement obligatoire pour le bœuf non transformé, le poisson, les fruits, les œufs, le miel et le vin.

Une nouvelle crise du lait se profile

Industriels et producteurs ont échoué à trouver un accord sur le prix du lait pour le second trimestre. Pour la Coordination rurale et l'Organisation des producteurs de lait « **Les producteurs n'en peuvent plus de perdre de l'argent à chaque fois qu'ils livrent leur lait aux industriels** ».

Ces deux organisations appellent la filière française à rejoindre l'EMB (European Milk Board, soit le lobby européen des producteurs) milite pour **une véritable régulation européenne de la production**.

Un règlement européen pour choisir la loi nationale applicable pour divorcer

La Commission européenne doit accepter aujourd'hui la demande de « coopération renforcée » entre dix États, dont la France, qui **permettra aux couples transnationaux de choisir la loi applicable à leur divorce**.

Le droit de la famille n'est en effet pas harmonisé à l'échelon européen : la procédure de divorce est rapide en Suède, la garde alternée est inconnue en Allemagne, le mariage homosexuel est reconnu dans un certain nombre de pays (Espagne, Belgique, Pays-Bas...). Le but du règlement (loi européenne directement applicable) que propose aujourd'hui la Commission européenne est de **permettre au couple de choisir**, en début de procédure, **quel droit national s'appliquera à leur divorce ou séparation** (La Croix, 24 mars 2010).

Ce règlement pourrait conduire à reconnaître des effets juridiques contraignants en France à une **union homosexuelle** légalement contractée dans un autre Etat, **la garde d'un enfant par un couple homosexuel**, etc.

ACTIVITÉS

- **Vote d'une résolution (délicate) sur la mise en œuvre du rapport Goldstone sur les crimes commis lors de la guerre à Gaza en janvier 2009.**
- **À l'ordre du jour de la session du 8 mars, une résolution commune sur les intempéries à Madère (en février) et sur les conséquences de la tempête Xynthia.**
- **Le groupe ELD prévoit quelques journées d'études en Grèce en mai pour évoquer notamment la situation économique du pays et les questions liées à la zone euro.**

CALENDRIER DES SESSIONS

- **Session à Strasbourg du 8 au 11 mars**
- **Session suivante à Bruxelles les 24 et 25 mars**
- **Mini session à Bruxelles les 24-25 mars**
- **Prochaine session à Strasbourg du 19 au 22 avril**
- **Mini session à Bruxelles les 5 et 6 mai**

Des Églises aux représentants d'intérêts : comment l'UE transforme les évêques en lobbyistes !

En Europe, la question des relations entre **les institutions publiques et les autorités religieuses** se pose de manière très différente dans **des pays issus de traditions et de cultures différentes**. À première vue, on peut constater qu'il y a une grande diversité des systèmes nationaux dans les relations qu'entretiennent les autorités publiques, étatiques notamment, et les Eglises, c'est-à-dire les organes représentatifs des croyants et des croyances.

Cette question se pose de manière très différente à l'échelon européen qui devient incontournable dans le débat public.

Aujourd'hui, tous les Etats européens reconnaissent la liberté de conscience et de culte dans leurs lois ou constitutions nationales, **mais n'accordent pas les mêmes droits**, ni les mêmes devoirs aux autorités religieuses.

Le Danemark, la Norvège, la Grèce, Malte ou l'Angleterre ont une religion d'Etat, ce que rejettent explicitement les textes allemands ou espagnols qui organisent néanmoins une coopération des Eglises et de l'Etat. Ces deux Etats participent directement au financement des cultes (lieux de cultes et rémunération du clergé). Quatorze Etats ont un Concordat avec le Saint-Siège qui établit le statut de l'Eglise Catholique, parmi lesquels le Portugal, la Hongrie ou la Slovaquie qui affirment par ailleurs dans leurs textes constitutionnels respectifs le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'Italie et la Pologne, pays à grandes majorités catholiques, ont réussi à trouver des systèmes équilibrés "d'autonomie et d'indépendance réciproque de l'Eglise et de l'Etat", notamment en raison du **rôle social fondamental que joue (ou a joué) l'Eglise dans l'Histoire nationale**. La France a une histoire particulière et une conception sans doute unique au monde de la laïcité.

Toujours au sein des Etats, en raison du **rôle social des institutions religieuses dans la vie quotidienne des citoyens**, ces dernières peuvent se voir confier des missions ou pour le moins établir **des actes d'état civil ayant une portée juridique équivalente à ceux de l'administration**. Cela suppose une coopération des institutions civiles et religieuses, une reconnaissance des effets civils d'un acte religieux, comme c'est typiquement le cas du mariage.

La problématique est bien différente pour l'UE qui n'a ni peuple ni traditions ni religion dominante.

Les institutions de l'Union sont laïques mais les textes européens essayent bien de prévoir une relation institutionnalisée entre les Eglises et les organes de l'Union. Sa nature même empêche toute considération pratique sur le sujet. Quid du financement des cultes, des relations UE-Saint Siège, des pratiques liées aux religions d'Etat, de l'enseignement de la religion, etc.

La matière est ainsi infiniment délicate, les Etats ayant des pratiques très diverses sont néanmoins confrontés à l'invasion des règles européennes.

Une consultation des Eglises est prévue par le Traité de Lisbonne, dans le nouvel article 17 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne : ***"L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations."***

Avec cet article, on voit surgir **le risque de placer à terme toutes les Eglises chrétiennes, au même rang juridique, protocolaire et philosophique que les autres religions** et au delà, au même rang que des courants de pensée ou des sociétés philosophiques.



En fait, cela s'avère même bien pire. Un représentant de la Commission a récemment commenté¹ l'article 17 du traité de Lisbonne expliquant que pour la Commission, cette coopération passera par les canaux habituels.

Que faut-il entendre par les canaux habituels ?

La Commission a mis en place en 2006 " l'initiative de transparence européenne " et tient à jour une liste de 2 598 organisations² " représentantes d'intérêts " qui tournent autour des institutions bruxelloises. Ces organisations diverses sont censées déclarer qui elles sont, pour qui elles travaillent et leurs moyens humains et financiers, ce qui leur donne droit de cité.

Autrement dit, **les grandes Eglises historiques qui existent en Europe devront se mettre sur le même plan que le Grand Orient de France** (n° 7849556666-28),

les Quakers (n° 03791282345-97) **ou encore Greenpeace** (n° 9832909575-41), et pourraient en toute logique être rejoints par les raëliens ou les adorateurs du diable.

Ce système met toutes les organisations du monde (religieuses, philosophiques, commerciales, industries) **sur un pied d'égalité** et néglige par là-même le caractère particulier de la religion et des institutions qui la représentent dans le monde comme respectivement une dimension spéciale (spirituelle) de la personne humaine et comme garante d'un certain ordre social dans la plupart des Etats membres.

L'égalité, comme dogme absolu, et la lutte contre tout ce qui peut être perçu comme une discrimination conduisant à ce genre de situations.

En définitive, pour se faire entendre en Europe, les évêques devront se transformer en lobbyistes.



¹ Conférence organisée par Gay Mitchell (Irlande, PPE) sur le sujet: Unité dans la diversité: quel rôle pour les croyances religieuses suite au traité de Lisbonne ? Bruxelles le 3 février 2010. Commentaires de M. Jorge Cesar de Neves, conseiller chargé des relations avec les religions, Eglises et communautés de convictions au Bureau des Conseillers pour la Politique européenne de la Commission Européenne.

² 2598 organisations recensées au 15 mars 2010.

LA FRANCE, TON PATRIMOINE FOUT LE CAMP ¹

Depuis quelques années, la mise à mal et la destruction de notre passé, de notre culture, de notre histoire, bref de notre patrimoine, n'a jamais été aussi importante.

« NE PERDONS RIEN DU PASSÉ. CE N'EST QU'AVEC LE PASSÉ QUE L'ON FAIT L'AVENIR »

ÉCRIVAIT ANATOLE FRANCE, DANS SON « LIVRE DE MON AMI »

Certes notre patrimoine a souvent été mal mené en France, mais il n'a jamais été aussi mal traité que depuis ces dernières années. **Il faudrait revenir en 1790, pour connaître une situation similaire, avec la vente des biens nationaux.**

En effet, **notre gouvernement a décidé de se débarrasser de notre Patrimoine National**, plutôt que de le restaurer, celui-ci étant **dans un état catastrophique.**

Ainsi le *rapport sur l'état du parc monumental français* ², publié en 2007, en est un triste reflet.

Celui-ci faisait apparaître une aggravation considérable des périls sur les monuments appartenant aux collectivités et à l'Etat.

Ce ne sont pas moins de 2.844 monuments qui ont été jugés en situation de « péril sanitaire », dont :

9 % appartiennent à l'Etat (contre 6% en 2002)

53 % aux collectivités (contre 47 % en 2002)

27 % à des propriétaires privés

Ces chiffres inquiétants auraient dû inciter l'Etat à remédier au problème et à rappeler à l'ordre les collectivités. Mais bien au contraire, depuis 2005 à travers une loi ³, l'Etat a permis aux **collectivités territoriales de se porter candidates « au transfert » d'éléments du patrimoine classé ou inscrit du Centre des Monuments Nationaux ou de l'État.**

Entre 2005 et 2006 une liste a donc été établie qui « restreint » la possibilité à 176 monuments. Ainsi parmi les 65 premiers sites transférés aux collectivités, on trouve : les châteaux du Haut-Koenigsbourg, de Chaumont-sur-Loire, du Roi René, de Château-neuf, etc., mais également les abbayes de Jumièges, de Saint André, de Silvacane, de Charlieu, etc.⁴

Des élus et personnalités s'inquiètent de cette situation, même un certain... Jean-Jacques Aillagon, patron de Versailles et ancien Ministre de la Culture, qui déclare à cette occasion : « *L'affaire est trop sensible pour que l'on en reste là* » et celui-ci d'insister : « *Le Président ne peut à la fois promouvoir un projet de Musée de l'Histoire de France et considérer que ces lieux de la mémoire nationale puissent échapper à la responsabilité de l'État.* » ⁵

Alors même que les régions de gauche en profitent pour s'offrir leur château et abbaye, certains syndicats (pourtant de gauche) des agents du Ministère de la Culture réagissent. « *Il s'agit d'une logique de marchandisation de la culture qui vise à faire de l'usager un client rentable* » déclare Christelle Guyader, secrétaire nationale de SUD-Culture. ⁶



Destruction de l'église de La Bassée. Crédit photo : © Charlet/AFP

Mais **la grande braderie de nos monuments est lancée et ne fait que commencer.** Ainsi, récemment le gouvernement a fait glisser et adopter, fort discrètement, dans son projet de loi de finances 2010, « l'Article 52 » sur le patrimoine culturel. ⁴ Celui-ci a pour objet **de permettre aux Collectivités Territoriales qui en feraient la demande, de se porter candidates à la reprise de tout ou partie d'un bien du patrimoine historique de l'Etat ou de ses établissements publics, y compris leurs objets mobiliers. À quand la vente d'une cathédrale ou du Trianon ?**

Interpellé lors de son audition devant les Députés de la Commission des Affaires Culturelles, le 3 novembre 2009, **Frédéric Mitterrand s'était dit « tout à fait favorable »** à la réforme en cours. ⁷

Il a fallu le vote de deux amendements, venant de sénateurs communistes, pour tenter de limiter l'hémorragie. Ainsi, la décision d'autoriser la cession revient désormais au Ministère de la Culture, et non plus aux préfets, comme initialement prévu.

Malheureusement, l'autre amendement demandant que « **les collectivités territoriales ne puissent pas vendre à un privé les monuments qui leur auraient été cédés** »⁸, a été repoussé par Frédéric Mitterrand et le gouvernement. Ces derniers s'y étant farouchement opposés... **Les collectivités peuvent donc faire des transactions immobilières avec le Patrimoine de la France.**

Encouragés par cet abandon du Patrimoine National, nos élus continuent, pendant ce temps là, à maltraiter ou à détruire notre patrimoine, en toute impunité, comme **Jacques Auxiette**, président de la région des Pays de Loire, qui a prévu de transformer l'Abbaye de Fontevault pour l' « ouvrir... aux voix et aux problèmes du monde » en « organisant des rencontres, colloques, débats sur le thème **des**

religions et des spiritualités au sens large »⁹; ou encore Dominique Voynet qui a prévu de détruire une partie du patrimoine architectural du 17^{ème} de sa commune, afin de pouvoir construire son « Nouveau Quartier Urbain ». ¹⁰

Pourtant des exemples de sauvegarde de notre patrimoine existent depuis de nombreuses années, comme... en Vendée, où le Conseil Général, a littéralement sauvé et restauré les abbayes de Nieul et Maillezais, le prieuré de Grammont, le logis de La Chabotterie, tout en faisant revivre leur histoire au présent, dans le plus grand respect de leur passé.

Laurent Poultier du Mesnil

Chef d'entreprise

Créateur d'une association pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine

¹ « La France ton café fout le camp ». Madame de Pompadour s'adressant au roi Louis XV.

² Rapport sur l'état du parc monumental Français. Composition du parc monumental, bilan sanitaire des immeubles classés au titre des monuments historiques et besoins en travaux. Ministère de la culture et de la communication. Direction de l'architecture et du patrimoine. Décembre 2007.

³ Article 97 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

⁴ Sénat. Rapports législatifs. Projet de loi de finances pour 2010 : Culture.

⁵ Le Figaro du 27 novembre 2009.

⁶ Culture en péril, musées en lutte. Janvier 2010.

⁷ Le Monde du 22 novembre 2009.

⁸ La Tribune de l'Art. 28 novembre 2009.

⁹ Communiqué de presse. Région Pays de Loire. Octobre 2006.

¹⁰ Fédération Patrimoine Environnement du 24 mars 2010.



RETRAITE !!! OUI, MAIS OÙ ET QUAND ?

À la suite du vote sanction de Dimanche dernier à l'encontre des postulants régionaux de la majorité présidentielle et à l'encontre du Président de la République et de sa cellule grise, la Brigade Spéciale 2G@alloicilelysee.com, nous avons pu entendre le soir même sur toutes les chaînes de télé un cri unanime et puissant proféré par les ténors de l'UMP:
NOUS N'ARRÊTERONS PAS LES RÉFORMES

Sacrebleu ! me suis-je dit tout ragaillardi par cette mâle attitude raffarinienne. En voilà des braves qui n'ont pas froid aux yeux et que rien ne détourne de **l'intérêt supérieur du pays**. Quoi ?



Ce n'est quand même pas un quarteron de gauchistes plus ou moins à la retraite, gestionnaires par procuration a minima des régions, qui vont faire la loi dans ce pays, ai-je lancé à maman et à mon chat, gonflés d'orgueil devant la télé.

Ô tempora ! Ô mores ! Le lendemain même ça commençait. Aux calendes grecques les engagements sur la taxe carbone de Borloo et sur la restructuration de l'Éducation Nationale. Avec en prime **un petit tour de chaises musicales au gouvernement** dans lequel, ô stupeur, voilà que l'on nous place un proto chiraquien sentant encore le préau d'école et un villepeniste revancharde, tous deux sortis du chapeau de notre magicien et de sa cellule grise. Pourquoi pas Blücher en la personne de celui-là même qui était promis aux crocs de boucher par le Président de la République il y a peu ?

Enfin bref. Du vrai rata de biffins de la Colo servi froid par nos Machiavel nationaux aux petits pieds et qui ne nous évitera certainement pas **un Waterloo carabiné en 2012**.

À l'énoncé de ces premières proclamations de résistance sur France-Inter où sévit par ailleurs un autre trublion, **je commençais à m'inquiéter en pensant à la retraite de mes enfants**. Cette vaste restructuration engagée en 1945 pour une répartition équitable et juste des cotisations et qui n'en finit pas d'être remaniée depuis dans le genre country dance : un pas en avant, deux en arrière, un sur le côté va-t-elle passer à la trappe elle aussi ?... Quid de la Loi Fillon du 21 Août 2003 ? **Une réforme tronquée et laminée certes, mais qui a l'avantage d'exister et d'être appliquée**, contrairement à la loi sur le CPE votée dans la précipitation et en catimini le 9 Février 2006 par la majorité de l'époque.

Pourtant, cette fameuse répartition, principalement de la solidarité intergénérationnelle tant vantée par tous les gouvernements au pouvoir depuis 1981, doit être remaniée sur **une base équitable entre**



tous les cotisants, quels que soient les régimes de retraites auprès desquels ils ont cotisé et auxquels ils sont affiliés. Un seul régime doit être appliqué à tous les Français. Les régimes spéciaux et autres privilèges tel le cumul des mandats doivent être abolis. Ce ne serait que justice.

Le déséquilibre financier des caisses de retraite oblige à prendre des décisions drastiques comme celles qu'ont prises la plupart des gouvernements des pays de l'U.E. La décision qui s'impose par elle-même et celle du **rallongement du temps de travail et des cotisations**. Avant 1982, l'âge du départ à la retraite était 65 ans. Notre ancien Président et sa cour de l'époque l'ont fait passer à 60 ans. Les héritiers de la gauche mitterrandienne restent toujours attachés à cette utopie alors même que **la durée de vie a fortement progressé et les conditions de travail sont aujourd'hui beaucoup moins pénibles**.

Mais ce n'est certainement pas en taxant les stock-options comme le souhaite la gauche que les comptes seront rééquilibrés. Au contraire. Le flux des investisseurs se tarirait et l'emploi d' autant, accentué et amplifié en cela par l'absence, curieuse pour une économie moderne, de fonds de pensions qui fait d' ailleurs perdre à la France le bénéfice des performances de ses entreprises. Celles du CAC 40 sont détenues à 45% par des étrangers. D'où moins de cotisations et moins de recettes pour les caisses de retraite.

Certes, **la civilisation ludique et de loisirs débarqués via Hollywood avec les Sherman un certain 6 Juin a été totalement intégrés par le bon peuple français**, lequel a prouvé depuis que souvent l'élève peut dépasser le maître. Alexandre le bienheureux, un film français comme par hasard, a fait beaucoup d'émules depuis sa sortie en 1967 et notre jeunesse incitée par **les progressistes de Mai 68** eux aussi débarqués des campus universitaires américains, toujours aux manettes dans l'Education Nationale, va payer un prix très lourd à l'heure où elle se fera valoir son droit à la retraite si le législateur n'utilise pas quelques moyens de contention dès maintenant pour rééquilibrer l'édifice.

On sent que notre premier ministre se remémore les courageux replis de Monsieur Jupé, grand chiraquien

Évolution de l'espérance de vie en France

	Hommes	Femmes
2003	76 ans	84 ans
1992	73 ans	81 ans
1988	72,3 ans	80,6 ans
1984	71,3 ans	79,5 ans
1977	69,7 ans	77,8 ans
1970	67,7 ans	75,2 ans
1960	67,2 ans	74,3 ans
1938	55,9 ans	61,6 ans
1913	48,5 ans	52,4 ans
1865	39,1 ans	40,6 ans
1829	38,3 ans	39,3 ans
1789	27,5 ans	28,1 ans

s'il en fut, en 1995, ce qui expliquerait une certaine frilosité sur le sujet. Mais quoi ? Nos députés UMP et affiliés commenceraient-ils à penser à refiler le bébé à la prochaine majorité de l'Assemblée Nationale laquelle a de grande chance d'être rose-verte en 2012 ? On n'ose l'imaginer.

Alors, quitte à couler, autant couler dans l'honneur. Et **que M. Éric Woerth prenne le taureau par les cornes et taille dans le vif MAINTENANT**, si toutefois la Brigade Spéciale 2G@alloicilelysee.com lui en laisse le temps et ne lui impose pas des contentions politicardes de mauvais aloi.

Nous avons entendu et écouté avec soin l'intervention télévisée de notre Président aujourd'hui par laquelle il tente de nous convaincre de sa bonne foi et de sa volonté à poursuivre les réformes qui s'imposent y compris et surtout celles concernant les retraites. Nous en voudra-t-il si nous lui répondons qu'il nous a rappelé depuis que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ? Les abstentionnistes de Dimanche dernier, majoritairement de droite, ceux là même qui avaient voté pour lui au deuxième tour des présidentielles de 2007, lui ont déjà répondu à ce sujet. **Il est grand temps que les députés UMP encore libres d'assumer des responsabilités autres que partisans et d'affirmer leurs convictions en prennent également bien note**. Sinon, gare aux cantonales.

Fédération d'Ille-et-Vilaine (35)

L'équipe soudée autour de Sandrine Bretau (pull rouge), la secrétaire de la fédération d'Ille et Vilaine, et candidate en 10^{ème} position sur la liste de Bernadette Malgorn, tête de liste de la Majorité Présidentielle aux élections régionales en Bretagne. Une stratégie travaillée pour des propos clairs et un investissement à la hauteur des attentes.



Fédération de Loire-Atlantique (44)

Rencontre de Patricia Rio, Présidente du MPF en Loire-Atlantique (44) avec Christophe Béchu, tête de liste de la Majorité Présidentielle dans les Pays de la Loire, à l'occasion d'un meeting pour les élections régionales de mars 2010. Le Premier Ministre, François Fillon était également présent.

Des nouvelles nominations dans vos fédérations



Jean-Claude
LAMBERT

Haute-Savoie
(74)

Age : 62 ans - Marié 2 enfants
- Membre du conseil d'administration du Crédit Agricole et de Groupama
- Ancien agriculteur éleveur laitier
- Ancien conseiller municipal (6 ans); ancien adjoint (12 ans)
- Ancien membre de la Commission Environnement départementale
- Membre de l'association "Argonne Horizons" (Histoire-Patrimoine-Folklore-Traditions...)



David
GO

Haute-Savoie
(74)

Age : 41 ans
- Père de famille
- Profession : Logisticien
- Fonctions précédentes : Responsable Jeunes, secrétaire départemental, vice-président
- S'est présenté aux élections municipales de sa commune de Passy
- A créé une association locale : www.agirpourpassy.org



Les jeunes de droite doivent se réconcilier avec les fondamentaux

Le Bureau National des Jeunes Pour la France, qui vous a été présenté dans le numéro précédent, s'est réuni le samedi 27 mars pour analyser les résultats des élections régionales et explorer des perspectives d'avenir pour le mouvement jeune. Comme il est précisé dans la rubrique « actualité : élections régionales 2010 », l'électorat de droite ne s'est pas mobilisé. Cette démobilitation, particulièrement observée chez les jeunes de droite, nous impose de réagir. Ainsi, nous avons décidé de lancer une campagne qui renoue avec les fondamentaux qui structurent notre famille politique. C'est pourquoi nous allons sensibiliser les jeunes à la famille comme institution garante d'avenir, à l'islamisation et au conservatisme des syndicats de gauche qui nous prennent en otage pour défendre leurs privilèges.

En abordant ces thèmes, certes très généralistes, nous rallierons à nos rangs les jeunes qui souhaitent s'engager dans une droite de conviction et une force de proposition. Le ramollissement d'une partie de la droite en rupture avec ses fondamentaux, égare une jeunesse en demande d'intégrité.

Il existe donc un espace politique pour les Jeunes Pour la France et nous comptons bien l'occuper.

Les Jeunes Pour la France se sont mobilisés pour la liberté d'expression

Comme vous le savez peut être déjà, le célèbre chroniqueur pourfendeur du politiquement correct, Eric Zemmour, a failli se faire renvoyer du Figaro fin mars pour délit d'opinion. Le journaliste et essayiste s'était en effet attiré les foudres du politiquement correct en déclarant pendant une émission télé que « Les Français issus de l'immigration sont plus contrôlés que les autres parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes... C'est un fait ».

L'annonce de son probable licenciement du Figaro a déclenché une mobilisation inattendue. Tout d'abord, la boîte mail d'Etienne Mougéotte, le directeur des rédactions du Figaro, a été proprement inondée de messages de mécontentement de lecteurs de ce qui reste le dernier journal de « droite » à grand tirage. Puis, l'idée d'une manifestation de soutien à Eric Zemmour, devant le siège du Figaro, a commencé à circuler sur la toile. Ainsi, le jeudi 25 mars, en fin d'après midi, plus de 200 personnes de tous horizons, s'étaient réunies devant le siège du quotidien avec banderoles et pancartes « J'aime Zemmour » pour soutenir un des rares journalistes qui ose encore dire la vérité. Les Jeunes Pour la France étaient évidemment de la partie, non seulement pour défendre la liberté d'expression mais aussi parce que nous assumons sans complexe les propos d'Eric Zemmour. Cette mobilisation a payé puisque le rendez-vous d'Eric Zemmour, préalable à son licenciement, avec la direction du Figaro a tout simplement été annulé.

Vu sur le site des Jeunes Pour la France

- Erdogan plaide le communautarisme... en France
- Le Premier Ministre turc n'est pas le bienvenu
- Hellfest : Véronique Besse, député du MPF, répond à Mitterrand
- Valorisons l'enseignement !
- Succès pour la manifestation de soutien à Eric Zemmour
- Des nouvelles nominations pour les JPF

www.jeunespourlafrance.fr



REDRESSONS LA FRANCE

AIDEZ PHILIPPE DE VILLIERS

MPF SOUTENEZ LE
MOUVEMENT POUR LA FRANCE



Adhérez et Faites adhérer



Adressez un don

RENVOYEZ LE BULLETIN CI-JOINT
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE VERSEMENT



Militez !

Prenez contact avec votre fédération >>>>

Afin de participer aux événements des équipes locales du
Mouvement Pour la France

MOUVEMENT POUR LA FRANCE, 16 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET 75007 PARIS

B.P. 197-07 - 75 327 PARIS CEDEX 07

TÉLÉPHONE : 01.53.63.53.00 - FAX : 01.53.63.53.01

contact@pourlafrance.fr - www.pourlafrance.fr

Alsace
67@pourlafrance.fr

Aquitaine
Edouard DELORME
47@pourlafrance.fr

Auvergne
Joël TALON
03@pourlafrance.fr

Bourgogne
Joëlle JUILLET et Laura SABATIER
21@pourlafrance.fr

Bretagne
Sophie MEVEL
29@pourlafrance.fr

Centre
Patrick LEPERS
37@pourlafrance.fr

Champagne-Ardenne
Dominique MALEZIEUX
10@pourlafrance.fr

Corse
Jacques de ROCCA SERRA
corse@pourlafrance.fr

Franche-Comté
Jean-Louis MILLET
39@pourlafrance.fr

Ile-de-France
Alexandre VARAUT
contact@pourlafrance.fr

Languedoc-Roussillon
Marc TAULELLE
30@pourlafrance.fr

Limousin
Bernard DUFOUR
87@pourlafrance.fr

Lorraine
Guy BOICHE
54@pourlafrance.fr

Midi-Pyrénées
Marie-Pierre CHAUMETTE
31@pourlafrance.fr

Nord-Pas-de-Calais
Martine THEVENET-LEFEBURE
62@pourlafrance.fr

Basse-Normandie
Hervé du BOLLAY
14@pourlafrance.fr

Haute-Normandie
Hubert de BAILLIENOURT
76@pourlafrance.fr

Pays de la Loire
contact@pourlafrance.fr

Picardie
Jean-Claude GIRET
60@pourlafrance.fr

Poitou-Charentes
79@pourlafrance.fr

PACA
François CORNILEAU
83@pourlafrance.fr

Rhône-Alpes
Jérôme PUPAT
42@pourlafrance.fr